



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle des Politiques Interministérielles
et du Développement Economique**

Châlons-en-Champagne, le **06 FEV. 2024**

Affaire suivie par :
Mme Amélie TONNELLIER
Téléphone : 03 26 26 11 01
Mel : amelie.tonnellier@marne.gouv.fr

Le Préfet de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de la Marne

**OBJET : Réalisation de travaux d'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, pédologiques, minéralogiques ou paléontologiques
Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées**

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) envisage de réaliser une opération d'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, pédologiques, minéralogiques ou paléontologiques sur le territoire de votre commune dans le cadre de la conception, de l'animation et de l'évaluation du patrimoine naturel.

Afin de réaliser cette opération, j'ai autorisé par arrêté du 19 janvier 2024, en application de la loi du 29 décembre 1892 modifiée, les agents des bureaux d'étude ou les associations mandatés par la DREAL à pénétrer dans les propriétés privées susceptibles d'être concernées sur le territoire de votre commune.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir vous conformer aux dispositions de cet arrêté dont vous trouverez ci-joint une copie et vous demande :

1°) de l'afficher sans délai et pendant la durée des recherches, aux lieux ordinaires d'affichage. Vous voudrez bien compléter le certificat attestant de l'accomplissement de ces mesures et me le faire parvenir

2°) de le notifier au fur et à mesure des demandes des agents des services autorisés, aux propriétaires des immeubles clos ou à leur représentant.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur,

Nicolas KIEFFER

Copie transmise à :

- Mesdames et Monsieur les sous-préfets d'arrondissement
- Monsieur le directeur régional de la DREAL
- Mesdames et Messieurs les maires des communes du département de la Marne
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Marne
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique

3304 200 11